

de Vancouver-Quadra m'a impressionné. Bien que son amendement ne nous soit pas présenté en ce moment, je le trouve très pratique.

Je crois qu'une personne devrait être citoyenne pour pouvoir voter. Toutefois, je ne prise pas, comme bien d'autres députés, l'idée d'enlever le droit de vote à ceux qui ont pris l'habitude de voter ici. C'est pourquoi je serais porté à appuyer la position du député de Vancouver-Quadra et si la motion qui nous est présentée en ce moment n'est pas adoptée j'appuierai certainement celle dont j'ai parlé.

J'aimerais cependant faire valoir un argument. Dans la proposition dont nous sommes saisis le paragraphe (3) de l'article 14 stipule:

Tout sujet britannique, autre qu'un citoyen canadien...

Je préférerais que les mots «sujet britannique» soient rayés et remplacés par le mot «personne». Je ne vois aucune raison nous obligeant à sanctifier, pour ainsi dire, le terme de «sujet britannique» dans la loi elle-même. Le mot «personne» permettrait d'arriver au même résultat sans sous-entendre qu'on établit une préférence parmi les habitants du pays.

Si l'amendement dont nous sommes saisis n'est pas adopté, je demanderai avec insistance à chacun d'appuyer l'amendement du député de Vancouver Quadra qui attend d'être débattu.

M. Mongrain: Monsieur le président, je vais essayer, plus que jamais, de m'en tenir à des observations très courtes. J'ai été quelque peu amusé, il y a quelques instants, d'entendre le député de Hillsborough nous parler de la sagesse de nos pères. En qualité de professeur d'université, il devrait savoir qu'il y a beaucoup de jeunes Canadiens qui ne croient pas du tout à la sagesse de nos pères, mais qui veulent tout détruire. Il y a aussi beaucoup de citoyens canadiens plus âgés qui estiment que des changements s'imposent si nous voulons établir une fois pour toutes l'identité de ce pays appelé le Canada.

C'est un des motifs qui me poussent à voter pour l'amendement du député de Matane. A mon avis, la bonne méthode est de décider dès maintenant que ceux qui sont citoyens canadiens ont le droit de voter. Dans quelques mois, nous pourrions modifier la loi sur la citoyenneté et décider que toute personne qui a passé un an ou deux au Canada peut devenir citoyen canadien. De cette manière, tout le monde aura le droit de vote. La majorité des Canadiens ont décidé, je pense, que le temps est venu de prendre des mesures concrètes pour établir notre identité canadienne.

Des voix: Bravo!

[M. Cafik.]

M. Mongrain: Je ne m'oppose pas aux amendements qu'on a proposés, car chacun a beaucoup de mérite, mais, à mon avis, la meilleure chose à faire, c'est de décider tout de suite que les citoyens canadiens auront le droit de vote, puis de modifier la loi sur la citoyenneté aussitôt que possible afin de réduire ladite période de cinq ans à 12 ou 18 mois. Beaucoup de députés ont parlé de discrimination. Certains pays du Commonwealth se rendent coupables de discrimination. Sauf erreur, 26 pays appartiennent au Commonwealth, mais seulement huit d'entre eux accordent ce droit aux Canadiens. Sur ces huit, deux seulement sont de grands pays; les autres, de tout petits États. En outre, sur ces huit pays, deux refusent aux Canadiens le droit de se porter candidats. Un Canadien peut voter, mais non se faire élire. Je crois que c'est là une certaine forme de discrimination à laquelle il importe de mettre un terme une fois pour toutes.

• (5.50 p.m.)

La majorité des jeunes Canadiens, j'en suis convaincu—et quand je parle des jeunes Canadiens, je songe à ceux qui sont demeurés jeunes de cœur, et certains jeunes Canadiens peuvent avoir les cheveux gris, car ce n'est pas une question d'âge, vous le savez—aspirent à l'établissement d'une identité canadienne. Voilà une façon de l'établir et de persuader les immigrants qu'être Canadien, cela veut dire quelque chose, que ce n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit qu'ils pourront acquérir au bout d'un certain temps s'ils démontrent, par leur conduite, qu'ils sont de vrais Canadiens. Pour ces raisons, j'appuie ce qu'a dit le député de Hillsborough.

J'ai été heureux de constater que ce débat s'est déroulé sans accroc et sans les allusions racistes ou patriotardes auxquelles on aurait pu s'attendre dans un débat de ce genre. Je voterai en faveur de l'amendement du représentant de Matane. Je respecte l'esprit dont s'inspirent certains des autres amendements proposés. Je le répète, il me semble que nous devrions procéder de la sorte. Nous devrions conférer le droit de vote aux citoyens canadiens et modifier dès que possible la loi sur la citoyenneté.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, j'ai l'intention de dire quelques mots sur l'amendement proposé par l'honorable député de Matane (M. De Bané). Je suis enchanté des discours prononcés par les honorables députés de Matane, de Papineau (M. Ouellet) et de